



Mes chers concitoyens

Nous sommes encore dans le mois du traditionnel échange de bons vœux et pourtant ce début d'année 2018 commence mal sur le front des inondations. Et c'est avec presque un mois d'avance par rapport à l'année 2016 que s'est produit, le 18 janvier dernier, un nouvel épisode de crue soudaine inondant le bas de notre village. Je vous invite à relire les infos flash de mars 2016 (disponible sur notre site internet) ou j'écrivais notamment à propos de la crue du 9 février 2016 qu'il n'avait pas été vraiment possible de déterminer si la cause des débordements était le sous dimensionnement des conduites ou leur obstruction par des débris charriés par le courant. Depuis, nous avons demandé à Metz Métropole de poser des têtes de sécurité pour améliorer le fonctionnement des avaloirs, ce qui a été fait conformément aux règles de l'art. De plus, les riverains et la commune ont particulièrement veillés à ce que leurs abords soient régulièrement déblayés. J'ai donc pu constater que les derniers débordements proviennent clairement du dimensionnement insuffisant des conduites souterraines par rapport à l'intensité de la crue, l'entrée des tuyaux ayant toujours été parfaitement opérationnelle. J'ai également observé un débordement nettement plus faible que la fois précédente du côté de la rue Louis Girard pour une raison sans doute difficile à déterminer avec certitude. Par contre, je suis convaincu que cet afflux d'eau est complètement indépendant des maisons récentes ou en cours de construction à Mey compte tenu de son origine nettement aval.

Il n'en est pas moins vrai que certaines maisons se retrouvent aujourd'hui dans une zone qui peut être affectée par des crues hivernales que l'on n'avait pas observées depuis une trentaine d'année. Cette question a d'ores et déjà été soumise au nouveau service GEMAPI qui se met en place à Metz Métropole, conformément à la loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014.



MEY / Des vœux et un diplôme à une jeune bénévole Article de notre correspondant du Républicain Lorrain

Après que Madame Sylvie Roux, première adjointe du village, ai présenté au nom du conseil municipal, ses vœux au maire Patrice Bourcet, celui-ci a pris la parole et fait un bilan non exhaustif de son travail et de ses colistiers à mi-mandat. S'en est suivi la remise d'un diplôme à mademoiselle Alizée Roux, jeune bénévole du village, pour services rendus lors de l'organisation de la dernière fête de Mey, par M. Albert Brabant, président de la FEVAL (Fédération des Engagés Volontaires d'Alsace-Lorraine). Puis Gilbert Platz, président d'Assosmey, l'une des trois associations communales, a profité de l'occasion pour remercier chaleureusement le maire et toute son équipe pour leur contribution matérielle et humaine quant à l'organisation de leurs différentes sorties et activités tout au long de l'année écoulée.



Photos prises par notre député Richard LIOGER, présent lors de cette cérémonie

Avec la nouvelle année, je prends de bonnes résolutions !



Je ne roule pas à plus de 30km/heure dans la commune (arrêté du 23/06/2003)



Je ne stationne pas sur les voies ou sections de voies qui ne constituent pas des emplacements réservés. (arrêté du 23/06/2003)



Je respecte le stop et les céder le passage (arrêté du 21/11/2007)



Je respecte les heures pendant lesquelles je peux faire mes travaux de bricolage ou de jardinage (arrêté du 16/10/2007)

les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h 00 à 19 h 00, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.



Je ramasse les déjections de mon animal dans les espaces publics

Votre info flash dans votre boîte mail

Si vous souhaitez recevoir votre info flash dans votre boîte mail, vous pouvez envoyer un mail sur commune.mey@wanadoo.fr en indiquant votre nom et votre adresse et en objet info flash et nous vous l'enverrons.

Le site de la commune fête ses 3 ans



Le site mairie-mey.fr existe maintenant depuis 3 ans.

Créé par Sylvain Tarillon, il avait été lancé lors des vœux de 2015. Nous espérons qu'il réponde à vos attentes et qu'il vous fournisse les informations dont vous avez besoin!

La commune de Mey est aussi sur Facebook

Retrouvez-nous également sur la page commune de Mey.

